

VEO

LES VIOLENCES ÉDUCATIVES ORDINAIRES

L'acronyme « **VEO** » est la Violence (physique, psychologique ou verbale) utilisée envers les enfants dans une intention Éducative (pour leur « bien », pour qu'ils aient un « bon comportement »), culturellement admise et tolérée, dans tous les lieux et tous les milieux ; elle en devient alors « Ordinaire ».

Nous trouvons dans le registre des VEO :

- **les violences physiques** : fesser, gifler, mettre des « petites » tapes sur les mains, secouer, tirer les oreilles, bousculer, pousser, priver de nourriture...
- **les violences psychologiques** : punir, culpabiliser, faire du chantage, menacer, priver d'affection, menacer d'abandonner l'enfant...
- **les violences verbales** : crier, insulter, se moquer, humilier...

Stop
Enfance
sans violences **VEO**

85%



des parents français disent pratiquer la violence éducative ordinaire.

La violence éducative ordinaire (VEO) est la partie non reconnue de la violence faite aux enfants.

Elle est considérée par certains comme légitime car exercée dans un but éducatif.

LES OBJECTIFS

DÉFINIR

Ce que sont les Violences Éducatives Ordinaires

SENSIBILISER

Avec des programmes d'ateliers de parentalité et un enseignement au sein des écoles (collèges et lycées) sur les étapes du développement de l'enfant afin de renforcer l'empathie et la prévention des VEO. Mais aussi à l'aide de formation comme celle que nous proposons.

SOURCE : STOP VEO
1000 PREMIERS JOURS

POUR LES PROFESSIONNELS, QUELLES ACTIONS MENER ?



INFORMER

Ajouter aux carnets de santé des informations sur les capacités et les besoins de l'enfant notamment sur l'attachement sécurisant mais aussi un rappel de la loi interdisant les VEO



ACCOMPAGNER

Formation spécifique des professionnels de l'enfance, accompagnement des parents avec des méthodes évaluées et des outils certifiés



PRÉVENTION

Les professionnels doivent être capables de repérer des signes inquiétants dans le développement de l'enfant. Cette prévention est primordiale pour agir tôt et mettre en place dès que nécessaire des parcours de soins.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

2019

La loi du 10 juillet 2019 interdit les violences éducatives ordinaires car la violence n'est pas considérée comme un mode d'éducation.

50

En France 50% des parents français considèrent la fessée comme une méthode acceptable de discipline.